



Commission de carte séjours

Par **marocain**, le **16/01/2008** à **15:29**

bonjour,

je suis en instance de divorce depuis janvier 2007, séparé de mon épouse depuis mars 2006.
je suis marié le 12/2004.

je suis actuellement avec ma copine qui est enceinte de moi, on a fait une reconnaissance à la mairie.

la préfecture a décidé de faire passer mon dossier au tribunal administratif.

je voudrais savoir si au cas où la commission de titre de séjours a donné un avis défavorable, je pourrais demander une carte de séjour vie privée et familiale vu que ma copine attend un enfant sachant que je ne suis pas encore divorcé?

une autre question : est-ce que c'est de la polygamie?

merci

Par **fragonard**, le **19/01/2008** à **08:12**

bonjour

je suis dans une situation semblable à la tienne

si tu veux tu me donnes ton mail et on partage nos expériences

moi je suis en instance de divorce et mon ex fait trainer les choses car elle a dit qu'elle voulait me faire payer

mais j'ai eu une fille avec ma nouvelle compagne *à bientôt

Par **marocain**, le **23/01/2008** à **15:59**

salut mon adresse email est : jaouad10ma@yahoo.fr
voila on se tiens au courant.
bonne courage